







RÔLE

- Assure un rôle de conseiller de l'administration dans la gestion et la régulation de la faune sauvage.
- Organise les battues administratives ordonnées par la Préfète.
- Assure une mission de police de la chasse sur le périmètre de sa circonscription.
- Il s'agit d'une fonction entièrement bénévole demandant une grande disponibilité.

CANDIDATURE

Par lettre recommandée, avec avis de réception avant le 15 septembre 2024 (18h),

à : Direction Départementale des Territoires Service Eau Environnement et Forêt – Cité Coligny 131 rue du Faubourg Bannier – 45000 ORLÉANS

Le dossier de candidature est disponible sur demande, par courriel, au Service Eau Environnement et Forêt de la DDT du Loiret :

ddt-seef-chasse@loiret.gouv.fr ou sur loiret.gouv.fr rubrique publications/Concours, recrutements et examens



APPEL À CANDIDATURE

DÉPOT DES CANDIDATURES JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2024

RENOUVELLEMENT DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

En application des dispositions du code de l'environnement et notamment de son article R.427-2, la Préfète du Loiret procédera en 2024 à la nomination de 13 lieutenants de louveterie pour la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

CONDITIONS

- Être de nationalité française,
- Habiter dans le Loiret ou dans un canton limitrophe,
- Iouir de ses droits civiques,
- Posséder un permis de chasser depuis plus de 5 ans,
- Ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse,
- Être en bonne condition physique et posséder de solides connaissances cynégétiques,
- Être âgé de moins de 71 ans,
- Entretenir à ses frais au moins 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard ou au moins 2 chiens de déterrage.

Les candidats retenus seront convoqués ultérieurement pour entretien de motivation et d'évaluation.

Accès au dossier de candidature

